

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 21 janvier 2019, le règlement suivant :

Règlement 1086-19 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin Cyr pour un montant de 373 405 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 20 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 7 février 2019. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 11^e jour de février 2019

Céline LeBlanc
Greffière